

Audit de l'octroi et de l'accompagnement de l'enregistrement de la flotte commerciale battant pavillon suisse  
Direction du droit international public (DFAE)

L'essentiel en bref

---

En juin 2016, la flotte suisse comptait 49 navires. Il s'agit de la plus grande flotte commerciale au monde pour un pays sans littoral maritime. L'enregistrement de ces navires et leur surveillance sont une mission de l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM), sis à Bâle. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) y a effectué un audit pour savoir si l'enregistrement des navires était conforme aux bases légales et si les mesures de surveillance étaient correctement appliquées. Le CDF a aussi examiné la collaboration de l'OSNM avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) qui joue un rôle primordial au travers de cautionnements lors de l'achat de bateaux. Au final, les résultats sont mitigés et des améliorations nécessaires dans trois domaines importants:

D'abord, un concept de surveillance commun à l'OSNM et à l'OFAE devrait être développé et mis en œuvre pour couvrir les risques de réputation et financiers assumés par la Confédération. D'autre part, les mécanismes de surveillance de l'OSNM ne sont pas efficaces. Des améliorations sont nécessaires au niveau de la méthodologie et des outils. Le CDF constate que cet office effectue en moyenne trois inspections par an. Avec 49 navires, cela signifie qu'à ce jour un bateau est inspecté en théorie tous les 15 ans. Ce n'est pas optimal, sachant que la durée de vie d'un bateau est comprise entre 20 et 25 ans. Dernier point, la surveillance de l'OSNM sur l'enregistrement est effective, même si un effort devrait être fait dans la documentation et la traçabilité des contrôles.

Finalement, le CDF constate que les personnes chargées de la gestion de la flotte maritime suisse devraient faire preuve d'un plus grand esprit critique par rapport aux documents reçus. Une approche trop orientée client est en contradiction avec les obligations de surveillance découlant de la loi.